

## **MOTION DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE RELATIVE À LA DÉCLARATION DE L'URGENCE CLIMATIQUE EN PROVINCE DE LIÈGE**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour concernant la déclaration d'urgence climatique ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

**Considérant** que l'urgence climatique, en date du 23 septembre 2019, a été déclarée par l'ONU ;

**Considérant** que le Parlement européen a également déclaré l'urgence climatique le 28 novembre 2019 ;

**Considérant** que, conformément à la vision 2050 de la Convention des Maires, la Province de Liège s'est engagée à la décarbonation de son territoire afin de contenir l'élévation de la température de la planète nettement en-dessous de 2°C par rapport au niveau de l'ère préindustrielle, conformément à l'accord international sur le climat conclu à Paris lors de la conférence COP 21 en 2015 ;

**Considérant** que la Province de Liège s'est également engagée à rendre son territoire plus résilient pour faire face aux conséquences négatives inévitables du changement climatique ainsi qu'à assurer un accès universel à des services énergétiques sûrs, durables et abordables pour tous ;

**Considérant** que différents milieux académiques et scientifiques tels que le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) et la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services écosystémiques (IPBES), formulent des recommandations sur les risques liés au changement climatique au travers de leurs différents rapports ;

**Considérant** que les mouvements citoyens se multiplient - « Claim for the climate », « Youth for climate », « Rise for the climate » - avec pour objectif la prise de conscience des enjeux environnementaux en réclamant des mesures concrètes auprès des autorités politiques ;

**Considérant** que, suivant l'étude de la Banque mondiale, d'ici 2050, les effets du changement climatiques pourraient pousser plus de 140 millions de personnes à migrer ;

**Considérant** que les pouvoirs locaux ont également un rôle concret à jouer sur leurs territoires ;

**Considérant** que la Province de Liège mène une série d'actions environnementales et qu'elle fournit un encadrement aux Communes qui souhaitent s'inscrire dans cette voie ;

**Considérant** que la Province de Liège a affirmé sa volonté d'être une province bas carbone grâce au développement de son Plan Climat ;

**Considérant** que d'autres pouvoirs locaux tels que les Villes de Bâle, Londres, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulon, Vancouver ou encore Bruxelles ont déjà déclaré l'urgence climatique ;

**Considérant** que la nouvelle Déclaration de Politique Générale, présentée par le Gouvernement wallon le 9 septembre 2019, stipule que la Wallonie vise la neutralité carbone au plus tard en 2050 ;

EN CONSÉQUENCE, EN SA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2019, LE CONSEIL PROVINCIAL DEMANDE AU COLLÈGE PROVINCIAL DE LIÈGE :

- de déclarer la Province de Liège en état d'urgence climatique ;
- de poursuivre, sous l'égide du Département Développement durable, une approche transversale au travers de l'ensemble des services provinciaux afin de favoriser l'essor de synergies entre eux ;
- de faire la promotion d'une alimentation durable et en permettre l'accès grâce à un soutien des circuits courts ;
- d'assurer la continuité de son Plan Climat et ainsi :
  - I. de se fixer l'objectif de la neutralité carbone, comme spécifié dans la vision de la Convention des Maires ou par la Wallonie, en 2050 ;
  - II. de réduire ses émissions des gaz à effet de serre d'au moins 40% d'ici à 2030 par rapport à 2006 ;
  - III. de réduire la consommation énergétique des bâtiments provinciaux ;
  - IV. de porter la part des énergies renouvelables à au moins 32% et améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32,5%, comme spécifié en tant qu'objectifs-clés par l'Union européenne ;
  - V. d'encourager une mobilité multimodale et partagée sur le territoire ;
  - VI. de mener une réflexion sur l'intégration de clauses environnementales prenant en compte les impacts climatiques dans la constitution de ses cahiers de charge, et ce, avec le concours du Green Deal Achats Circulaires de la Wallonie ;
  - VII. de viser à impliquer la société civile dans les projets menés sur le territoire ;
  - VIII. de sensibiliser les citoyens et les entreprises sur leurs propres leviers d'action et les initiatives publiques ;
  - IX. d'initier les élèves des écoles de la Province de Liège aux enjeux du développement durable ;
  - X. d'assurer la mise en œuvre de la motion du Conseil provincial de Liège du 23 mai 2019 concernant la suppression de l'usage des plastiques non réutilisables au sein des services provinciaux ;
  - XI. de mener une réflexion quant au verdissement du parc automobile provincial ;
  - XII. de développer l'usage de matériaux de réemploi au sein des bâtiments provinciaux à construire ou à rénover ;
- de continuer à soutenir et à encourager les Communes de son territoire en leur proposant une assistance dans la poursuite de leurs propres objectifs en la matière.

En séance à Liège, le 12 décembre 2019.

Par le Conseil,

La Directrice générale provinciale,

Le Président,

Marianne LONHAY

Jean-Claude JADOT.